

Thème : Plaider la peine

Date : Vendredi 18 octobre 2024 de 9h30 à 17h00

Lieu : Orléans

Pré-requis : être avocat / **Niveau :** 2

Objectifs :

- Comprendre l'aménagement des peines *ab initio* devant le juge correctionnel
- Maîtriser les procédures d'aménagements de peine en milieu ouvert et fermé
- Identifier les spécificités propres aux courtes peines
- Actualisation LPJ (2019) et loi confiance (2021)

Méthodes mobilisées :

Programme :

Matin :

1. Plaider la peine devant le juge correctionnel
2. Plaider la peine devant le juge de l'application des peines, milieu ouvert

Après midi :

1. Accompagner le parcours d'exécution de peine
2. La réforme des réductions de peine
3. Plaider la peine devant le juge de l'application des peines, milieu fermé

Moyens pédagogiques : Un powerpoint, support qui pourra être remis aux participants, et des exemples pratiques anonymisés

Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenante

Maître Amélie MORINEAU, Avocate au Barreau de Paris

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 170€ la journée de formation (hors abonnement) et 85€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2023 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.